



Compte rendu de la CAP du 19 octobre 2005 Corps des Secrétaires administratifs des services déconcentrés

L'ordre du jour portait sur :

- ◆ l'approbation du procès-verbal de la CAP du 29 septembre 2005.
- ◆ L'examen de demandes d'intégration dans le corps des S.A.
- ◆ l'examen des demandes de mutation (2^{ème} mouvement de l'année 2005)
- ◆ l'examen de demandes de révision de notation présentées au titre de l'année 2003.

I - DEMANDES D'INTEGRATION DANS LE CORPS DES S.A.

Sont intégrés dans le corps des S.A (14 voix pour : 7 administration + 7 organisations syndicales) les 3 agents du tableau ci-dessous:

NOM, Prénom	Origine	Grade	Affectation
CANDEAGO Christiane	Fr. Télécom	SA classe normale éch.10	DDASS Seine-St-Denis
LINCY Annick	Ad.pénitentiaire	SA classe normale éch.10	DDASS B. du Rhône
DESBREE Nathalie	Travail	SA classe normale éch.10	INJS Chambéry

II - EXAMEN DES DEMANDES DE MUTATION (2EME MOUVEMENT 2005)

Déclaration CGT (résumé) :

Comme ils y étaient obligés par les textes en vigueur, les DDASS et DRASS ont publié cette année leurs EBA vacants (effectifs budgétaires attribués). Mais pour les régions dites « excédentaires » (Aquitaine, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, PACA), cela n'aura été qu'un effet d'annonce, puisque les mutations accordées pèseront sur 2006, dans le cadre d'une enveloppe régionale contrainte par la LOLF, avec des budgets délégués sur la base des ETP effectivement présents en 2005 (équivalent temps plein). Les seules « mutations » obtenues dans ces régions ne sont donc en fait que des permutations entre services, toute les autres étant refusées.

La CGT Affaires sociales trouve donc un argument supplémentaire dans son rejet de la LOLF, dont elle ne cesse de dénoncer la nocivité.

Elle y voit une lourde menace contre la qualité du service public.

En effet, si les chefs de service veulent que l'ensemble de leurs missions soit rempli, leur intérêt sera d'avoir un maximum d'agents pour ce faire, donc, dans le cadre d'un budget contraint, des personnels en début de carrière, moins qualifiés, ou de personnels précaires, puisque moins rémunérés.

Elle y voit aussi une menace contre les libertés syndicales, puisque, dans la même perspective, le temps des dispenses syndicales et les frais afférents pèseront sur ce budget fermé. Gare aux dérapages antisyndicaux !

Elle dénonce violemment cette détérioration voulue du service public (rendu au public), conséquences de toutes les attaques contre le statut général, par l'embauche de précaires, et donc par la déqualification de l'ensemble des corps, mais aussi par toutes les réformes adoptées en parallèle et qui serviront ce système : évaluation - notation, réduction du nombre de corps introduisant les cadres d'emploi,...

Elle renvoie sur tous ces points à ses derniers écrits.

Dans ces conditions, les agents suivants ont obtenu leurs mutations :

NOM, Prénom	de	à
PASCUAL Alexandra	DDASS Bouches du Rhône	DDASS Alpes Maritimes
BAPTE Berthe	Administration centrale (P.E.C)	DDASS Aube
BEARD Nathalie	DDASS Hauts de Seine	DDASS Cher
COTELLE Isabelle	DDASS Ille et Vilaine	DDASS Côtes d'Armor
CHABAGNAC Annie	DDASS Doubs	DRASS Doubs
BOULET Serge	DDASS Nord	DSS Corse du Sud
PISANO Sabine	DDASS Haute Corse	DSS Corse du Sud
VIGNAL Brigitte	Travail (P.E.C)	DDASS Haute Corse
LEAUD Méline	DDASS Oise	DDASS Gers
LABORIE Marie Laure	DDASS Aube	RESE Hérault
COETMEUR Delphine	DRASS Picardie	DRASS (ou DD) Ille et Vilaine
BREVAN Nathalie	DDASS Alpes Maritimes	DRASS Loiret
LEGROS Angélique	DRASS Nord Pas de Calais	DDASS Nord
VANCAYZEELE Dominique	DDASS Sarthe	DDASS Nord
PERNIER Lydia	DDASS Nord	DDASS Oise
FAIVRE-SALVOCH Genev.	DRASS Rhône Alpes	DDASS Rhône
PRIEUX Evelyne	DRASS Rhône Alpes	DDASS Rhône
RASTOLL Françoise	DDASS Rhône	DRASS Rhône Alpes
EXERTIER Pierre	DDASS Savoie	INJS Chambéry (régularisation)
FUMEX Marie Noëlle	DDASS Isère	DDASS Haute Savoie (sr 2 ans)
GRANDIN Gilles	DDASS Gers	DDASS Haute Savoie
FARIGOULE Séraphine	Administration centrale (P.E.C)	DDASS Seine Maritime
DABO Diaka	DDASS Seine Saint Denis	DDASS Seine et Marne
COM Karine	Administration centrale (P.E.C)	DDASS Yvelines
DELANNOY Martine	DDASS Pas de Calais	DRASS Somme
DEJARDIN Jacqueline	DRASS PACA	DDASS Var
DERLOT Chantal	DDASS Gard	DDASS Vaucluse
PINLONG Laurent	DDASS Val de Marne	DDASS Essonne
RODIER Denis	OMI Paris	DDASS Val d'Oise
SABATIE Corinne	DASS Paris	DDASS Val d'Oise
MARC Maryse	DDASS Seine Saint Denis	DDASS Guadeloupe
PIERRE Viviane	Administration centrale (P.E.C)	DDASS Guadeloupe
MOVREL Marie Josée	DDASS Seine Saint Denis	DDASS Martinique
MYRTIL Marie Claude	DRASS Ile de France	DDASS Martinique
OURMIAH Jeannette	DSDS Guadeloupe	DDASS Martinique
PAVILLA Césaire	DRASS Ile de France	DDASS Martinique
MAILLOT Jean François	DDASS Bouches du Rhône	DRASS Réunion
NAVARRO Joël	DRASS Midi Pyrénées	DRASS Réunion

Le cas de Patrick BOUTIE, de la DDASS des Yvelines, qui demande sa mutation pour les Bouches du Rhône, a été mis au vote : 7 voix pour sa mutation (organisations syndicales), 7 voix contre (administration) La décision appartient donc au Ministre.

III – EXAMEN DES DEMANDES DE REVISION DE NOTATION AU TITRE DE L'ANNEE 2003

. Sur les 16 recours de SA de classe normale, 3 ont obtenu satisfaction.

. Sur les 3 recours de SA de classe supérieure, aucune suite donnée.

. Il n'a pas non plus été donné suite au recours d'un SA de classe exceptionnelle.

(Parmi ces recours un certain nombre portait sur les baisses des notes définitives dues aux péréquations pour lesquelles la CAP n'a pas de possibilité directe d'action).

Les élus en CAP :

Gérard JUDET de la COMBE, SACE, DRASS-33 ☎05.57.01.95.37

Nelly BARES, SACE, DRASS-31 ☎05.34.30.25.59